



Certification périodique, vers une nouvelle formation continue Tentative de synthèse

Olivier Goëau-Brissonnière, Président de la FSM

Bref rappel historique

- **1996 : ordonnances Juppé et FMC obligatoire des médecins**
- **2004 : EPP**
- **2009 : FSM et concept de CNP**
- **2009 (HPST) : DPC et OGDPC puis ANDPC...**
- **2016 : DPC indemnisé**
- **2020 : Parcours de DPC défini par les CNP**
- **Dans tous les cas, adhésion faible des professionnels**
- **2021 : rapport Uzan sur la certification périodique**
- **2022 : ordonnance instituant la recertification périodique pour 7 professions à Ordre au 1^{er} janvier 2023**

Quelques principes de base

- **Tirer les leçons du passé et ne pas empiler des obligations ou recommencer des erreurs ressenties par tous**
- **Rester sur des notions simples et intelligibles par tous :**
 - la formation continue permet de maintenir ses compétences, d'en acquérir de nouvelles et de s'adapter aux changements nécessaires dans son métier
 - dans le cas des professions de santé, un corollaire est la meilleure qualité des soins
 - même s'il y a deux secteurs de soins, le noyau est commun à tous
- **Faire confiance aux professionnels pour la mise en place, le suivi et le contrôle, en harmonie avec les patients**

Pourquoi un échec du DPC

- **Machine administrative extrêmement lourde**
- **Déconnexion entre l'offre et les besoins**
- **Rôle limité des commissions scientifiques a priori indépendantes**
- **Dispositif essentiellement conçu pour les libéraux, comme le FAF**
- **Pas de vraie réflexion inter- et intra-spécialités sur des « parcours professionnels » tout au long de la vie**



Justification du rôle de la FSM et des CNP

Mise en place de la certification périodique : les urgences

- **Rattraper un retard de 6 mois**
- **Préciser les rôles de chacun (commissions, CNP, ordres) dans les différentes étapes du processus**
- **Rédiger les référentiels des différentes professions et spécialités prenant en compte des exercices spécifiques**
- **Assurer un financement permettant à ces étapes d'être réalisées**
- **Mettre en place une plateforme de téléservice adaptée aux missions et aux référentiels**

Le retard

- **Trois décrets non (encore...) parus :**
- **DCE sur les exonérations partielles, le périmètre et le contenu**
- **DCE sur la plateforme de gestion des comptes que doit mettre en œuvre l'ASN**
- **DCE sur les modalités de création des comptes, leur accès et leur consultation, ainsi que les modalités de financement**

Rôles de chacun

- **Instance collégiale (27 membres) qui n'a plus de président (Lionel Collet)**
- **Commissions professionnelles composées, mais non encore nommées (décision DGOS)**
- **Rôle essentiel des CNP dans le dispositif, mais doit être précisé dans les textes**
- **Nécessité d'harmoniser les rôles des CNP et de leurs Ordres**
- **Définition claire du rôle de chacun attendue (décret sur la validation de l'obligation)**
- **Rôle transversal de la FSM pour les médecins spécialistes : référentiel générique, membres spécialistes de la commission des médecins, représentation des CNP de spécialistes dans les instances**

Missions des CNP

- **Mise à jour des missions des CNP (décret de janvier 2019) :**
 - **rédaction et maintenance des référentiels de certification (engagement DGOS)**
 - **listing des actions « validantes »**
 - **conseil et accompagnement des professionnels dans leur démarche au fil du temps (déjà prévu pour le parcours de DPC par le CMG dans Archimède et par la FSM dans parcourspro.online, avec transmission d'attestations au CNOM, qui pourraient servir de guides pour la plateforme)**
 - **autres missions...**

Référentiels : la clé de voûte

- **Un par profession ou par spécialité**
- **Méthodologie définie par la HAS avec les CNP, la FSM et le CMG et validée par le ministre**
- **Détaillent la typologie des actions, différentes pour chaque bloc**
- **Rédigés par les CNP, en harmonie avec leur commission professionnelle**
- **Pour la FSM et le CMG, *dans la continuité des parcours professionnels* définis en 2020 pour le DPC**

Référentiels : la stratégie

- **FSM : préparation d'un référentiel générique de certification périodique par le comité « Parcours professionnels et certification » (un membre par spécialité, les deux exercices sont présents), qui sera ensuite validé en AG**
- **Préparation d'un référentiel de MG par les membres MG de la commission des médecins, validé par le CMG**
- **Déclinaison par les différentes spécialités de la FSM du référentiel générique, avec l'aide du comité PPC**
- **Rôle d'harmonisation de la commission professionnelle du CNCP**

Référentiels : 4 blocs d'actions

(les « briques » de la « maison qualité »)

**Actualiser leurs connaissances
et leurs compétences**

**Améliorer la relation avec leurs
patients**

**Renforcer la qualité de leurs
pratiques professionnelles**

**Mieux prendre en compte leur
santé personnelle**

Aspects importants

- **Granularité suffisante, avec un listing précis des actions reconnues par le CNP (conseil scientifique du CNP ou de la commission si un seul CNP ?)**
- **Référentiels calés sur l'exercice pratique : CMG et FSM pour que certains CNP ou la FSM portent des référentiels correspondant à des exercices particuliers (urgentistes, gériatres, médecins du sport, médecine palliative,...)**
- **Évolutivité indispensable des référentiels (rôle de maintenance par les CNP)**

Le référentiel du CNP



référentiel

catégories

actions

YOUR RESTAURANT NAME

MENU



SIDES		DRINKS	
French Fries with Aioli	3.50	Soda Water	1.50
Sweet Potato Fries	4.50	Bottled Mineral Water	2.50
Collard Greens	3.50	Flavoured milk	1.50
Chipotle Mashed Potatoes	4.50	Fresh Juice	3.50
Twice Baked Beans	1.50	Organic Tea	1.50
Pesto Pasta Salad	1.50	Premium Loose-Leaf Tea	1.50
House Baked Roll	2.50		

DESSERT		ENTREES	
Tiramisu	5.50	French Fries with Aioli	3.50
Cheesecake with Berries	5.50	Sweet Potato Fries	4.50
Crème Caramel	5.00	Collard Greens	3.50
Blackberry Pie	4.50	Chipotle Mashed Potatoes	4.50
Red Velvet Cake	4.50	Twice Baked Beans	1.50
		Pesto Pasta Salad	1.50
		House Baked Roll	2.50

PERSONNALISER cette conception avec vos photos et votre texte

ORDER YOUR TAKE

www.yourshopname.com

Et le DPC ou l'accréditation...

- **Accréditation des spécialités à risques équivaldra au bloc 2 et si des actions de formation sont validées à tout ou partie du bloc 1**
- **Mais éviter la superposition de deux obligations réglementaires (triennale de DPC et certification périodique sur 6 ans) qui est totalement incomprise et refusée par au moins 6 des 7 professions**
- **Ceci ne supprime bien sûr pas le DPC indemnisé dont des actions pourront être prise en compte si validées par le CNP !**
- **Et la certification périodique pourrait *in fine* valoir DPC...**

Le financement

- **Nécessité d'assurer un financement complémentaire permettant la mise sur les rails du dispositif (annoncé), puis son fonctionnement au fil de l'eau**
- **Connaissance du rapport IGAS sur les financements existant dont une partie pourrait être reventilée sans nécessité de nouvelles ressources**
- **Chèque individuel formation ?**

La plateforme de l'ASN

- **La plateforme de téléservice doit être adaptée aux rôles et aux référentiels : nécessité d'une task-force représentant les utilisateurs et d'un vrai cahier des charges**
- **Doit prendre en compte les modes d'exercice qui ne sont pas toujours ceux du RPPS, avec un rôle de filtre des CNP, et un accès pour l'aide et l'accompagnement, en harmonie avec l'Ordre**
- **Corollaire : nécessité pour les CNP de pouvoir communiquer avec les professionnels qui relèvent d'eux tout au long de la mise en place**



accès souhaité (indispensable) des CNP au RPPS

Calendrier potentiel

- **D'ici l'été : référentiel générique**
- **D'ici la fin 2023-début 2024 : déclinaison des référentiels par les CNP et travaux de la commission des médecins sur les orientations scientifiques, les liens d'intérêt, l'harmonisation des référentiels et l'inter-spécialité**
- **Début 2024 : validation par le ministre**
- **Dès cette validation, chargement des référentiels sur le portail de l'ANS**

Conclusions

- **Certification périodique des médecins : processus vertueux visant à améliorer la qualité des pratiques et des soins et la relation avec les patients tout en préservant la qualité de vie du médecin**
- **Le référentiel de chaque CNP sera la référence dans laquelle chaque spécialiste pourra identifier les actions de sa démarche personnelle**
- **Les mots-clés du référentiel : simplicité, conformité, évolutivité !**